

**Révocation d'une nomination en  
vertu de la partie II ou de la partie III**  
*Loi de 2009 sur les services policiers interprovinciaux*

Par les présentes, moi, \_\_\_\_\_, en qualité d'agent nomination  
Nom de l'agent de nomination

désigné aux termes de l'article 34 de la *Loi de 2009 sur les services policiers interprovinciaux*, révoque la nomination à titre

d'agent de police en Ontario de \_\_\_\_\_,  
Nom de l'agent de police extraprovincial

du \_\_\_\_\_.  
Corps de police extraprovincial

Cette révocation prend effet le \_\_\_\_\_ ou, si elle lui est postérieure, à la date à laquelle  
Date  
l'agent nommé reçoit copie de ce formulaire.

La nomination de l'agent susmentionné est révoquée pour la raison indiquée ci-dessous :

- Il n'est plus opportun, dans les circonstances, que l'agent nommé soit un agent de police en Ontario.
- L'agent nommé n'a plus besoin des pouvoirs et de la protection accordés aux agents de police en Ontario, il en a avisé son commandant extraprovincial et a demandé par écrit que sa nomination soit révoquée.
- L'agent nommé a omis de se conformer à la *Loi de 2009 sur les services policiers interprovinciaux*.
- L'agent nommé a omis de se conformer à une disposition de la *Loi sur les services policiers* ou à un de ses règlements d'application qui s'applique à lui.
- L'agent nommé a omis de se conformer à une condition dont est assortie sa nomination.
- L'agent nommé a omis de se conformer aux instructions que lui a données un commandant local en vertu de l'article 21 de la *Loi de 2009 sur les services policiers interprovinciaux*.
- L'agent nommé a omis d'agir de façon professionnelle en tout temps pendant qu'il se trouvait en Ontario.

Renseignements supplémentaires :

---

---

---

Fait le \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Signature de l'agent de nomination